



AGGLOMERATION LAVALLOISE : concours d'éloquence à destination des collégiens

Le contrat de ville de l'agglomération lavalloise a initié courant janvier un " concours d'éloquence " à destination des collégiens sur sa programmation 2018.

Thème(s):

Education

Public ciblé:

jeunes collégiens

Trois raisons pour présenter l'action:

- 1) un projet partenarial,
- 2) une démarche d'éducation à la citoyenneté,
- 3) une longue préparation pour les collégiens.

Descriptif de l'action:

Le contrat de ville de l'agglomération lavalloise a initié courant janvier un " concours d'éloquence " à destination des collégiens sur sa programmation 2018. Ce projet, expérimental, s'appuie bien évidemment sur les services départementaux de l'éducation nationale et notamment les enseignants et équipes pédagogiques au sein des établissements qui se sont inscrits à ce concours. C'est ainsi que 25 collégiens(nes) d'Alain Gerbault se sont inscrits et 18 collégiens(nes) de Misedon de Port Brillet .De nombreux partenaires ont contribué avec le Contrat de Ville de l'agglomération lavalloise à la réalisation de ce projet : le CDAD 53, le Barreau de Laval, la faculté de Droit, l'association Thémis des étudiants, France bleu Mayenne, le ministère de la Justice. France bleu Mayenne a proposé dans le cadre du projet « concours de l'éloquence » : une séance d'entraînement avec les jeunes pour la prise de parole en public (collégiens), une venue à une émission radio (classe radio où un collégien de chaque collège serait porte-parole), une diffusion de ce projet dans une émission en soirée, une visite de la radio pour les collégiens (groupe de 20 personnes), une participation à la dotation de récompenses pour les lauréats du concours de l'éloquence.

Le concours s'est donc déroulé comme prévu 1er juin 2018 au Palais de justice de Laval. Les 12 finalistes se sont donc rencontrés pour « une joute oratoire » (6 collégiens pour chacun des deux établissements (collèges Alain-Gerbault Laval et Misedon Port-Brillet) engagés dans ce beau projet. Ces 12 élèves finalistes ont donc pris place au Palais de justice de Laval munis des armes de l'éloquence et habillés de la robe des avocats pour s'affronter avec brio afin de tenter de remporter le concours du meilleur orateur. Les lauréats ont reçu leur prix de la main d'un Vice-président de l'agglomération lavalloise qui a salué l'exercice. Une sélection difficile au regard des belles prestations engagées, à la fois convaincantes et très souvent émouvantes.

C'est donc le Collège Alain Gerbault qui s'est vu décerner le trophée offert par le contrat de Ville de l'agglomération lavalloise pour cette année. Ce trophée pourra être remis en jeu l'an prochain. Les 12 jeunes ont par ailleurs été récompensés avec des bons d'achat de livres et des places de cinéma (offerts par les partenaires - Laval-agglo, CDAD, Barreau de Laval, M'Lire) et l'ensemble des participants et partenaires a manifesté le souhait de renouveler cet exercice l'an prochain.

Ce concours d'éloquence s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et permet de découvrir, développer et exploiter ses talents oratoires, de travailler la force de conviction, l'élocution, l'argumentation et la prise de parole en public. Précisément, l'exercice était de soutenir un discours sur une des 3 thématiques suivantes : les discriminations, les adages juridiques ou l'engagement citoyen. Un vrai challenge ! « Les discriminations » a été un sujet qui a beaucoup inspiré les jeunes orateurs, offrant ainsi des moments de vive émotion parmi les spectateurs.

Cette année, ce sont les élèves des collèges Alain-Gerbault, de Saint-Nicolas, et Misedon, de Port-Brillet, qui se sont prêtés au jeu. Ainsi, 49 élèves se sont portés volontaires pour tenter l'expérience. Durant toute l'année, ils se sont préparés avec l'aide des équipes éducatives des établissements concernés mais également avec des tuteurs étudiant à la Faculté de droit de Laval.

Plus d'informations
